

Présents : M. PINEY Henri, M. BARBIER Michel, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique et Mme VUILLEMET Reine.

Absent excusé : M. FOURNIER Ernest.

Absents : M. Xavier REYNES et M. Florian SONNEMANN.

Muriel ALLAINGUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est **ADOPTÉ** à l'Unanimité. Les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du mois écoulé sont examinées et n'appellent pas de commentaires.

I - ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA BOULANGERIE ET A PROXIMITÉ du CHEMIN DES LONGETS - Plan de financement du SIEA

M. le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'E-communication de l'Ain pour la mise en place de points lumineux aux abords de l'aire de stationnement en cours de création près de la boulangerie et à proximité du chemin des Longets.

Montant des travaux inscrits au programme départemental (TTC) : 11.200,00 €

Participation du SIEA : 1.853,55 €

Autre participation (article 5) : 4.146,45 €

Fonds de compensation TVA : 1.733,98 €

Dépense prévisionnelle nette pour la commune : 3.466,02 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**Unanimité**

. **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement proposé par le SIEA engageant une dépense nette de 3.466,02 €uros pour la commune de Crozet.

II – VENTE DE TERRAIN COMMUNAL - Parcelle D 0765

M. le Maire informe le conseil que la SARL « Les Gravières de la Fin » dont le siège social se trouve à Pougny souhaite acquérir la parcelle communale, cadastrée D 0765, qui supporte l'accès à leur tènement dans la zone artisanale La Vie Chatelme. Le prix proposé au m² est de 36 € hors taxes pour une superficie de 1.889 m². M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à proposer la vente de cette parcelle à la SARL « Les Gravières de la Fin » moyennant un prix fixé à 68.004 €uros hors taxes soit 81.332,78 €uros TTC. Cette transaction fera l'objet d'un acte notarié dont le coût sera supporté par la SARL « Les Gravières de la Fin ».

Le conseil après en avoir délibéré, à l'**Unanimité**,

. **ACCEPTÉ** la mise en vente, au profit de la SARL « Les Gravières de la Fin », de la parcelle communale cadastrée D 0765, d'une contenance de 1.889 m², au prix de 36 € HT le m² soit un prix de vente TTC de 81.332,78 €uros (Quatre vingt-un mille trois cent trente deux €uros et 78 cents).

. **DEMANDE** que le compromis de vente soit signé au plus tard le 31 décembre 2013 selon le souhait de la SARL « Les Gravières de la Fin ». La présente délibération annule et remplace la délibération n°09/10 du 03 octobre 2013.

III- VENTE DE PARCELLES COMMUNALES - Mandat de négociation avec la NIMIR Holdings

M. le Maire informe l'Assemblée que la NIMIR Holdings souhaite acquérir les parcelles actuellement louées en fermage, par la commune, au profit de Monsieur Roland BUFFAZ. Ce dernier sera désintéressé par le versement d'une indemnité d'éviction

Cette future acquisition prendrait la forme d'un compromis de vente dont la durée est à définir moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation correspondant à 10 % du prix de vente. M. le Maire souhaite avec M. l'Adjoint à l'Urbanisme, pouvoir lancer une négociation pour fixer le prix de vente au m² de ces parcelles. Il demande au conseil municipal de leur accorder mandat à cet effet.

Après en avoir délibéré, à l'**Unanimité**,

- **MANDATENT** M. le Maire et M. l'Adjoint à l'Urbanisme pour négocier avec la NIMIR Holdings le prix de vente au m² des parcelles actuellement louées en fermage à Monsieur Roland BUFFAZ.

- **DEMANDE** à M. le Maire et à M. l'Adjoint à l'Urbanisme de communiquer à chaque conseil municipal sur l'avancement de cette négociation.

IV- DÉCISIONS MODIFICATIVES - Réajustement de crédits au Budget Principal

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réajuster des crédits dans le cadre du Budget Général en cours d'exécution. Il propose de procéder aux décisions modificatives suivantes :

En section de Fonctionnement

65 - Charges de gestion courante : + 4.000 €uros

022 – Dépenses imprévues : - 4.000 €uros

En section d'Investissement

Chapitre 23 Immobilisations en cours : + 300.000 €uros

23/op 103 : + 10.000 €uros

23/op 138 : + 20.000 €uros

23/op 139 : + 15.000 €uros
23/op 140 : +255.000 €uros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : - 300.000 €uros

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'Unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire à intégrer au Budget Principal les décisions modificatives dans les proportions ci-dessus arrêtées.
- **DEMANDE** au receveur communal d'y procéder également.

V- RÉFORME STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX - Avis sur le projet des nouveaux statuts

M. le Maire explique que lors de sa séance du 21 septembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex a adopté un projet de nouveaux statuts. Conformément aux dispositions législatives les conseils municipaux des communes membres de la CCPG doivent, à leur tour, se prononcer par un avis (favorable ou non) sur ce projet.

Les points marquants de cette nouvelle mouture portent entre autres sur :

- **l'Aménagement de l'espace** avec l'élaboration, l'approbation et la gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), comme la création des ZAC ou ZAE d'une superficie égale ou supérieure à 5 hectares
- **le Développement touristique** de l'Espace Monts-Jura notamment
- **la Mise en valeur de l'Environnement** par l'organisation et la conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes.

M. Michel BARBIER exprime son peu d'enthousiasme à la mise en place notamment d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Outre la lourdeur administrative induite par un tel projet viendront s'ajouter des inerties d'ordre politique et très probablement des blocages bien loin des réalités du quotidien des communes. A l'appui de ce ressenti, il évoque les difficultés rencontrées notamment pour inscrire une UTN dans le Scot ou encore le dossier relatif à la centrale de retraitement des déchets inertes. M. Michel CHANEL estime que le PLUI sera, de toute façon, imposé par le législateur aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par : **14 voix et une voix opposée**

- **EMET** un **Avis DÉFAVORABLE** sur le projet de nouveaux statuts arrêté en conseil communautaire de la CCPG du 21 septembre 2013.

VI- CONVENTION SIEA - RÉALISATION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION - PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION aux Chemins de La Pralay et des Reinnets

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques un projet portant sur les chemins de La Pralay et des Reinnets est en cours. Il consiste à la mise en souterrain d'environ 470 mètres de réseau basse tension et du réseau de télécommunication. Le SIEA prend totalement à sa charge la mise en souterrain du réseau électrique et 10 % du réseau télécommunication.

M. le Maire présente les plans de financement respectifs de ces opérations.

- **Pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication** aux chemins de La Pralay et des Reinnets :

. Travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC)	40.000 €
. Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC)	4.000 €
. Participation de la commune (90% du TTC)	36.000 €

- **Pour la mise en souterrain du réseau basse tension** aux chemins de La Pralay et des Reinnets :

. Montant des travaux projetés (TTC)	107.000 €
. Récupération de TVA	17.527 €
. Dépense prévisionnelle à la charge du SIEA (article 5)	89.473 €
. Dépense restant à la charge de la commune	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'Unanimité**,

- . **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les plans de financement pour la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques aux chemins de La Pralay et des Reinnets comme proposés par ci-dessus le SIEA.

VII - RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission FINANCES : Rapporteur, M. Michel CHANEL

Les commissions sont invitées à faire connaître leurs besoins pour l'exercice 2014. Un débat d'orientation budgétaire se tiendra lors du prochain conseil.

Commission TRAVAUX : Rapporteur, M. Roland VUAILLET

- **Baguette magique extension** : Le revêtement terrasse est terminé. Bilan financier y compris avec les avenants 184'502.88 € TTC, l'enveloppe initiale a été respectée. - **Parking public à la « Baguette magique »** : Le marché a été attribué à Colas, les travaux sont en cours - **Liaison Crozet /Villeneuve** Pose des bordures, enrobés prévus avec des contraintes de circulation avec des fermetures de routes - **Travaux routiers**: petits travaux alloués à Eiffage et Colas sont planifiés après la liaison Harée/Villeneuve et le parking Baguette
- **Fontaines** : Fontaines Villeneuve et Avouzon, Devis de C.Lachaux signé, difficile à faire cette année !!! Rue du Jura travaux réfection terminés attente intervention Ferblanterie Gessienne. - **Ecole** : Les nouveaux jeux sont installés, l'ensemble va être sécurisé par des barrières, divers devis sont actuellement à l'étude. Chauffage, le contenu du contrat maintenance et les interventions induites vont être rediscutés. L'entreprise Cofely Ineo est intervenue pour régler le problème avec la centrale d'alarme. Eclairage nouvelle école, après expertise de M. Patrick ALLIOD, une commande pour le remplacement 7 luminaires a été actée. - **Barrières de sécurité** : M. Raymond

MASSON a demandé des devis pour le bassin sous la décharge, le mur chemin de la Côte et la sortie Eglise des 2 côtés. – **Gaz naturel à la salle des fêtes** : La commission a entériné les devis Bournonville et Veyrat, la commande va être passée. L'intervention est prévue au mois de janvier 2014, prévoir en conséquence un week-end sans gaz. -**Villeneuve** : chemin de la Côte, l'entreprise LACHAUX a fini la construction du mur, initialement prévu d'une longueur de 18.70 m il mesure 20.70 m au final-**Panneaux** : Le dossier avance sous la houlette de Mme Dominique Perez, les recommandations de la SNCF (signalétique appropriée) seront prises en compte - **Illuminations de Noel** : M. Patrick Alliod souligne qu'une convention triennale va être passée avec l'entreprise Salendre. **Travaux de la CCPG : Nouveau réservoir** : Remise en ordre de la route par Eiffage, dans la foulée de Harée/Villeneuve, rencontre prévue avec la CCPG pour connaître le ratio de prise en charge financière. **Enfouissement des réseaux secs au chemin des Reinnets** : Les travaux débuteront à la mi-novembre. **Lotissement le Marais** : Chantier en cours, pas facile, profond, beaucoup de pluie. Remise en état provisoire de la route, suite à séance avec CCPG et Eiffage, proposition de ne pas mettre de revêtement. Le déneigement ne sera que partiel. L'entreprise Petavit se chargera de maintenir la route en état. Un devis global doit être fait par Eiffage à la CCPG, le ratio sera discuté ensuite sachant que la CCPG devra assumer plus que prévu au marché initial. -**Paratonnerre** : La visite de maintenance a eu lieu, une remise à niveau de l'installation sera débattue lors de la prochaine commission -**Matériel roulant** : Le Renault Kangoo a été livré - **Remplacement du tracteur** : Une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, remise des offres pour le 12 novembre et ouverture des plis le 15. **Divers** : L'entretien des plantations route de la Télécabine pourrait être confié à l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain. Rond point de l'Arche, il faut planifier rapidement une réunion avec Famy, Béton Rhône Alpes & Eurogrégats.

Commission URBANISME : Rapporteur, M. Michel BARBIER

- . AT 00113513B0002 : SEMCODA – Aménagement d'une micro-crèche - Le Marais Nord - FAVORABLE Décision notifiée
- . DP 00113513B0048 : JACQUET Claude – Pose de 3 velux et 2 fenêtres – 154, rue de la Montagne- Accord TACITE notifié
- . DP 00113513B0052 : LIMACHER Manuel – Couverture en tuiles sur terrasse existante – 5, impasse de la Pommerai – Accord TACITE
- . DP 00113513B0055 : FABRE Sylvain – Saut de loup – 44, rue de Montoisey - Accord TACITE notifié
- . DP 00113513B0056 : Commune de CROZET – Création d'une aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 20 places – Le Marais Nord – FAVORABLE- Décision notifiée
- . DP 00113513B0060 : LACHAUX Jacky – Division parcellaire en vue de construire – 155, impasse du Reculet – FAVORABLE notifiée

Commission CULTURE et ANIMATION : Rapporteur, Mme Dominique DONZE

Voyage scolaire : Il aura pour cadre la Bourgogne au château de Guédelon sur le thème du Moyen-âge et se tiendra à la fin du mois de juin 2014. 79 enfants CE1, CE2, CM1 y participeront. Lors du dernier voyage, le Sou et la mairie avait demandé à avoir un droit de regard sur le projet et surtout qu'il s'effectue moins loin. Une réunion a lieu jeudi avec les enseignants participants et les financeurs (mairie et Sou). Un budget prévisionnel a été demandé. **Rythmes scolaires** : La commission a commencé à travailler sur la mise en place des rythmes scolaires. Cela ne sera pas évident pour contenter tout le monde. Deux réunions ont eu lieu dont une avec la directrice du centre de loisirs, Amélie. Nous souhaitons pouvoir proposer des activités intéressantes aux enfants mais force est de reconnaître qu'il est impossible de le faire dans les ¾ d'heures prévus par la réforme. Nous devons donc chercher d'autres opportunités. Les communes de Crozet, Chevry et Segny se sont réunies pour examiner les possibilités de mutualiser le personnel. Crozet travaille avec Familles Rurales en périscolaire et centre de loisirs, toutes les solutions seront recherchées.

VIII- INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie commémorative du 11 novembre se déroulera comme chaque année devant la mairie à 11 h 30. Téléthron 2013, samedi 30 Novembre à partir de 10 heures au centre sportif Swissair à SERGY. L'AS Saint Genis-Ferney-Crozet organise sa traditionnelle soirée choucroute, salle Jean Monnet à Saint Genis Pouilly, le samedi 30 novembre à partir de 19 h 45. La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 4 décembre 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 58